

L'an deux mil vingt trois le dix-neuf avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GREFFET Christophe, Maire.

PRÉSENTS : M. GREFFET C - M. BROCHAND M - M. DURANCEAU S – M. DAUJAT J - Mme PRADIGNAC S - Mme BESSON V - Mme CAVILLON C - Mme QUEFFELEC I - M. BOULANGER P - M. VANET F -

ABSENTS : - M. RAMEL C

Secrétaire de séance : Mme CAVILLON C

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
 Nombre de membres en exercice : 11
 Nombres de membres présents : 10
 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10

Ordre de la Séance

Arrêté du dernier procès-verbal

Délibérations :

- Décision Modificative n°1
- Délégation de la délivrance d'une autorisation d'urbanisme
- Demande Subvention Etat

Divers :

- Dossiers en cours
- Comptes rendus réunions
- Questions diverses

Délibérations adoptées

- N° 2023.21 : Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de prendre une décision modificative afin d'équilibrer les opérations d'ordre du Budget Principal 2023

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution Crédits	Augmentation Crédits	Diminution Crédits	Augmentation Crédits
FONCTIONNEMENT				
Chapitre 042 - 7761			2 000 €	
Chapitre 75 - 752				2000 €
TOTAL			2000 €	2000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- N° 2023.22 : Délégation délégrant la compétence de délivrance d'une autorisation d'urbanisme

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme « *Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision* ».

Considérant que la SCI DU MENTHON, représentée par M. Bruce GREFFET, le cousin de M. Christophe GREFFET maire de la commune, a déposé une demande de permis de construire référencée n° PC 00135523C0002 déposée en mairie le 24 Mars 2023, il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision et se prononcer sur la délivrance dudit permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré Prend acte du dépôt par M. Bruce GREFFET, cousin du maire de la commune, d'une demande de permis de construire référencée n° PC 00135523C0002 déposé en mairie le 24 Mars 2023 et **Désigne** M. Michel BROCHAND, conseiller municipal, en application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme et le/la charge de prendre la décision et se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.

- N° 2023.23 : Demande de Subvention DETR Travaux Batiment à Pans de Bois

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de préserver le patrimoine de la commune il convient de réhabiliter un bâtiment à pans de bois afin d'en faire un espace de réunion et d'animation. Afin de mettre en œuvre ce projet, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Nature des dépenses	des	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux		59 574.13 €	État - DETR	30	17 872.24 €
			Département	8	4 852.00 €
			Autofinancement de la commune	62	36 849.89 €
TOTAL		59 574.13 €	TOTAL	100	59 574.13 €

Le conseil municipal après avoir délibéré :

ADOpte l'opération des Travaux sur ce bâtiment à pans de bois pour la réhabilitation d'une salle de réunion.

APPROUVE le montant total de 59 574.13€ HT ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

DIVERS :

3 groupes de Travail ont été créés pour la rénovation du futur commerce. Le maire rappelle que le projet est conséquent et que le travail à fournir est important. Tout le monde est le bienvenu afin de faire avancer le projet.

1^{er} Groupe de Travail mené par Sébastien Duranceau pour l'achat du matériel professionnel
2^{ème} Groupe de travail mené par Michel Brochand pour la signalétique et les réunions de chantier
3^{ème} Groupe de travail mené par Isabelle Queffelec pour l'événementiel, l'exposition et des soirées à thèmes.

Un architecte d'intérieur vient d'être mandaté pour travailler sur le projet, le matériel, les couleurs afin que le rendu final soit harmonieux.

Le maire propose que le logement au dessus du commerce soit rénové dès maintenant, afin de profiter des entreprises sur le chantier. Des devis seront demandés et une demande de subvention sera déposée auprès de la Région.

Isabelle Queffelec fait le point sur Nature propre qui a eu lieu le 15 Avril et a rassemblé une vingtaine de personnes. Des remerciements ont été faits à M. Amri pour le financement du casse-croûte et au Smidom pour le prêt de matériel.

Michel Brochand fait le point sur l'enquête publique du PLUI. Il sera exécutoire en Juin 2023.

Michel Brochand a participé à un webinaire du SIEA sur la fibre : chaque particulier peut facilement se renseigner sur son éligibilité à la fibre en se connectant au site Li@in

Le SIEA propose aux Aindinois d'acquérir des panneaux solaires « Le solaire a portée de main » pour un montant de 1150€ à prix négocié au lieu de 1490€, garantie 20 ans. Connectez vous à <https://www.siea-energies.fr/> pour de plus amples renseignements.

Au 1^{er} Janvier 2024 : il y aura une obligation du Tri à la source des déchets biodégradables. Le SMIDOM organisera sur la commune une animation avec vente de composteurs ;
Pour rappel : la tonte peut toujours être emmener en déchetterie et ceci pendant encore 2 années.

L'Assemblée Générale du Comité de fleurissement a eu lieu le 13 Avril.
Paul Boulanger, Président, annonce qu'il est prévu de mettre des vivaces afin de limiter les arrosages.

DATES A RETENIR :

- * 22 Avril : Assemblée Générale de la Croix Rouge à St Genis
- * 24 Avril : Conseil Communautaire à Chaveyriat
- * 8 Mai à 10h : Cérémonie Commémorative du 8 Mai 1945 à St Genis

Le Prochain conseil Municipal aura lieu le Mercredi 24 Mai 2023 à 20h

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire lève la séance à 21H40.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de Séance,
Mme Christine CAVILLON

Le Maire,
M. Christophe GREFFET



